

POLITIQUE	DÉPARTEMENT : Direction de santé publique
<b>POLITIQUE POUR UNE SAINTE ALIMENTATION</b>	<b>Version n°</b> 2
<b>Destinataires :</b> Employés, médecins, clientèle utilisant les services d'alimentation, stagiaires, bénévoles et visiteurs	
<b>Responsable de l'application :</b> Direction des ressources financières, techniques et informationnelles	
<b>Signature :</b>	<u>LU ET APPROUVÉ PAR</u> Présidente-directrice générale
	<u>14 mars 2017</u> Date

## **1. PRÉAMBULE, OBJECTIFS ET BUTS**

En accord avec sa mission d'améliorer et de maintenir la santé et le bien-être de la population, le CRSSS de la Baie-James vise la mise en place de bonnes pratiques favorisant l'amélioration de l'alimentation par le rehaussement des critères nutritionnels.

De façon plus précise, la politique pour une saine alimentation se veut :

- › une prise de position du conseil d'administration et de la direction générale à reconnaître l'importance accordée à une saine alimentation;
  - › un levier de mobilisation pour chacune des directions concernées;
  - › un moyen d'assurer la mise en place d'un environnement favorable à une saine alimentation associé au concept de promotion de la santé.

Les objectifs poursuivis par cette politique sont les suivants :

- › assurer la cohérence entre la mission du CRSSS de la Baie-James et l'offre alimentaire à l'intérieur de son organisation;
  - › adopter les orientations du *Cadre de référence : miser sur une saine alimentation : une question de qualité* élaborée à l'intention des établissements de santé et de services sociaux;
  - › préciser les orientations et le suivi de la politique pour une saine alimentation;
  - › appuyer la création d'environnements favorables à l'acquisition de saines habitudes alimentaires en fonction des ressources disponibles.

Cette politique s'adresse à tous les aspects associés à l'alimentation dans l'établissement :

- offre de service alimentaire et de nutrition destinée aux usagers et aux résidents des milieux de vie (repas, collation et activités de loisir) selon les modulations requises par le plan de soins nutritionnel ou permises dans le milieu de vie.

<i>Adoptée le :</i> 8 juin 2010 CRSSSBJ-2010-06-242	<i>Entrée en vigueur le :</i> Date de la signature	<i>Révisée le :</i> 14 mars 2017 CRSSSBJ-2017-03-344	<i>Abroge :</i>	<i>Page</i> 1 de 5
---	---	--	-----------------	-----------------------

- › Les services alimentaires et de boissons destinés au personnel et aux visiteurs (cafétéria, machines distributrices, boutique de cadeaux, service de traiteur impliquant le service d'aliments lors de formation ou d'évènements, etc.).
- › aménagement des lieux de repas.

## 2. CADRE JURIDIQUE

Cette politique s'appuie sur les éléments suivants :

- › l'accès à l'alimentation saine est un droit inscrit dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de l'Assemblée générale des Nations Unies des 1948;
- › la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2);
- › la Loi sur la santé publique (L.R.Q., c. S-2.2);
- › le *Programme national de santé publique 2015-2025*;
- › le *Plan d'action régional de santé publique 2016-2020* du CRSSS de la Baie-James;
- › le *Portrait de santé de la population québécoise*;
- › le *Portrait de santé des Jamésiens*, 2015
- › le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 : investir pour l'avenir*;
- › les orientations ministérielles : *Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD*;
- › la Loi sur le développement durable (LLD, avril 2006), et ses seize principes directeurs;
- › la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c. C-65.1);
- › la Loi et Règlements sur les produits alimentaires (L.R.Q. c. P-29 et R.R.Q. c. P-29);
- › le *Guide alimentaire canadien* pour manger sainement et les recommandations nutritionnelles pour les Canadiens (2007);
- › le cadre de référence *Miser sur une saine alimentation : une question de qualité*;
- › la politique d'allaitement maternel du CRSSS de la Baie-James, 2017 (3.40).

## 3. CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique est destinée aux employés et médecins du CRSSS de la Baie-James, aux résidents des milieux de vie, aux visiteurs ainsi qu'à la clientèle utilisant les services d'alimentation offerts par l'établissement. De plus, elle s'adresse aux stagiaires ainsi qu'aux principaux bénévoles.

Des adaptations des six orientations seront possibles pour les résidents des milieux de vie en fonction de leur réalité et de leur culture.

La politique pour une saine alimentation présente six orientations :

<b>Adoptée le :</b> 8 juin 2010 CRSSSBJ-2010-06-242	<b>Entrée en vigueur le :</b> Date de la signature	<b>Révisée le :</b> 14 mars 2017 CRSSSBJ-2017-03-344	<b>Abrogé :</b>	<b>Page</b> 2 de 5
---	---	--	-----------------	-----------------------

### **Orientation 1 : Offrir des aliments de haute valeur nutritive**

- › Offrir des repas qui respectent les principes du *Guide alimentaire canadien*;
- › offrir des aliments ayant une faible teneur en gras saturés et privilégier les gras poly et monoinsaturés;
- › offrir des aliments ayant une teneur élevée en fibres alimentaires;
- › réduire l'offre d'aliments et de boissons ayant une teneur élevée en sodium;
- › privilégier l'eau, le lait et les jus purs à 100 % comme boisson ainsi que des points d'eau libres;
- › réduire les aliments ayant une teneur élevée en sucre ajouté.

### **Orientation 2 : Intégrer les principes de développement durable à l'ensemble des activités des services alimentaires**

- › Diminuer la production de matières résiduelles;
- › minimiser les impacts environnementaux du cycle de production, approvisionnement, entreposage, préparation et service.

### **Orientation 3 : Favoriser l'accessibilité physique et économique à une variété d'aliments de haute valeur nutritive en fonction des ressources disponibles**

- › Organiser les offres de service de façon à favoriser des environnements physiques, socioéconomiques et culturels adéquats;
- › ajuster les services alimentaires afin de favoriser la consommation d'aliments de haute valeur nutritive dans une atmosphère conviviale et durant un temps repas adapté aux réalités de la clientèle.

### **Orientation 4 : Promouvoir la saine alimentation auprès des clientèles des services alimentaires**

- › Faire la promotion d'une saine alimentation et l'acceptation sociale de la politique alimentaire;
- › promouvoir une saine alimentation qui se veut respectueuse des préférences alimentaires des communautés culturelles ainsi que de la clientèle;
- › encourager les choix alimentaires plus sains impliquant le service d'aliments par un traiteur.

### **Orientation 5 : Assurer le développement des compétences du personnel**

- › Informer et former le personnel impliqué dans les activités d'alimentation de l'établissement;
- › former le personnel conformément à la Loi sur les produits alimentaires.

<i>Adoptée le :</i> 8 juin 2010 CRSSSBJ-2010-06-242	<i>Entrée en vigueur le :</i> Date de la signature	<i>Révisée le :</i> 14 mars 2017 CRSSSBJ-2017-03-344	<i>Abroge :</i>	<i>Page</i> 3 de 5
---	---	--	-----------------	-----------------------

## **Orientation 6 : S'assurer de la qualité globale des aliments et des boissons offerts**

- › S'assurer que la qualité nutritive des aliments et des boissons est prise en compte lors de l'approvisionnement;
- › s'assurer de la qualité globale des aliments à chaque étape : de l'entreposage au service des repas;
- › s'engager à respecter les normes établies en matière d'hygiène et de salubrité alimentaire.

### **4. DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS**

Sans objet.

### **5. PRINCIPES DIRECTEURS**

On retient comme principes directeurs :

- › la promotion du bien commun faisant référence à un environnement alimentaire sain;
- › les concepts de responsabilité et de cohérence référant à la mission fondamentale des établissements de santé et de services sociaux;
- › le principe d'exemplarité signifiant que les établissements du réseau doivent donner l'exemple et faire figure de modèle à l'égard de la saine alimentation;
- › le principe de développement durable s'intégrant à l'adoption de pratique visant à améliorer l'environnement alimentaire.

### **6. STRUCTURE FONCTIONNELLE**

Les rôles et les responsabilités de chaque groupe concerné sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Groupe concerné	Rôles et responsabilités
<b>Conseil d'administration</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Adopter la politique</li></ul>
<b>Président-directeur général</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Soutenir les orientations de la politique;</li><li>› Assurer l'adhésion de toutes les directions;</li><li>› Assurer la diffusion de la politique;</li><li>› Assurer les ressources nécessaires en fonction des disponibilités.</li></ul>
<b>Directeur des ressources financières, techniques et informationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Assurer l'application de la politique</li></ul>
<b>Chefs des programmes et des services, chefs d'unités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Assurer le suivi nécessaire à la mise en œuvre de la politique;</li></ul>
<b>Directeur adjoint de santé publique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Soutien, conseil et expertise</li><li>› Collaborer à l'application de la politique</li></ul>

<b>Adoptée le :</b> 8 juin 2010 CRSSSBJ-2010-06-242	<b>Entrée en vigueur le :</b> Date de la signature	<b>Révisée le :</b> 14 mars 2017 CRSSSBJ-2017-03-344	<b>Abroge :</b>	<b>Page</b>
---	---	--	-----------------	-------------

Groupe concerné	Rôles et responsabilités
Directeur des soins infirmiers	‣ Collaborer à l'application de la politique
Directeur des programmes sociaux	‣ Collaborer à l'application de la politique
Directeur des services professionnels et des services multidisciplinaires	‣ Collaborer à l'application de la politique
Directeur des ressources humaines	‣ Collaborer à l'application de la politique

## 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

La politique entre en vigueur à compter de la date de signature de la personne autorisée.

## 8. BIBLIOGRAPHIE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 : investir pour l'avenir*, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2006, 50 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Cadre de référence à l'intention des établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour l'élaboration de politiques alimentaires adaptées – Miser sur une saine alimentation : une question de qualité*, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2009, 48 p.

## 9. LISTE DES MODIFICATIONS ET COMMENTAIRES

DATE aaaa-mm-jj	VERSION	MODIFICATIONS/COMMENTAIRES	ARCHIVÉ
2017-02-02	2	Modifications mineures	

## 10. RÉVISION ANNUELLE

La personne soussignée a revu ce document à la date indiquée et l'a reconduit sans modification.

DATE	SIGNATURE AUTORISÉE

Adoptée le : 8 juin 2010 CRSSSBJ-2010-06-242	Entrée en vigueur le : Date de la signature	Révisée le : 14 mars 2017 CRSSSBJ-2017-03-344	Abroge : Page	5 de 5
--	--	---	------------------	--------